

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 28 MAI, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Luc Ricard	Délégué substitut de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Déléguée de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient observateurs par visioconférence :

Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Était absent :

Monsieur Pascal Smith	Directeur secrétaire-trésorier
-----------------------	--------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2025;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 9 avril 2025;
5. Ressources humaines – Résolutions;
 - 5.1 Ratification d'embauche
 - 5.2 Départ volontaire
 - 5.3 Fin d'emploi – Employé numéro 20076
 - 5.4 Départ à la retraite – Sergent détective
 - 5.5 Capitaine à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut
 - 5.6 Renouvellement de contrat du Directeur de Police – Monsieur Marco Carrier
 - 5.7 Remplacement du Directeur de Police en cas d'absence
 - 5.8 Lettre d'entente avec la Fraternité – Projet pilote – Salaire des agents à la circulation – Prolongation
6. Administration et finances – Résolution;
 - 6.1 Contrat de location de champs de tir
 - 6.2 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Nomination des membres
 - 6.3 Soumission 2025-003 pour l'entretien mécanique de la flotte automobile
 - 6.4 Disposition de vélos
 - 6.5 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
8. Dépôt de documents;
 - 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
 - 8.2 États financiers au 31 mars 2025
 - a) État des activités de fonctionnement
 - b) État des activités d'investissement
 - c) Bilan
 - 8.3 Tableau des mouvements de personnel
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.

CA-25-2923

POINT 2

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant le point suivant :

- 9.1 Motion de félicitations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2924

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2025;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 avril 2025 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2925

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 9 avril 2025

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 9 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 9 avril 2025;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 9 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5
RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS

CA-25-2926

POINT 5.1
RÉSOLUTION
Ratification d'embauches

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des préposés aux communications surnuméraire au CCU;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une technicienne en ressources humaines;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher un agent auxiliaire;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de préposés aux communications surnuméraire au CCU, a retenu les candidatures de :

- Vincent Doucet
- Corinne Legault

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de technicienne en ressources humaines, a retenu la candidature de :

- Martine Chauvette

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'agent auxiliaire, a retenu la candidature de :

- Zachary Bellemare

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 7 mai 2025, à titre de préposé aux communications surnuméraire au CCU de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Vincent Doucet

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 12 mai 2025, à titre de préposée aux communications surnuméraire au CCU de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Corinne Legault

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 12 mai 2025, à titre de technicienne en ressources humaines de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Martine Chauvette

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 13 mai 2025, à titre d'agent auxiliaire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Zachary Bellemare

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2927

POINT 5.2
RÉSOLUTION
Départ volontaire

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi d'agente à la patrouille :

- Sara Samson

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agente à la patrouille et DE LA RENDRE effective au 12 mai 2025 :

- Sara Samson

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2928

POINT 5.3
RÉSOLUTION
Fin d'emploi – Employé numéro 20076

CONSIDÉRANT QU'un dossier d'employé est strictement confidentiel et ce, tant en vertu du *Code civil du Québec, de la Charte des droits et libertés de la personne, de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, qui constituent les pièces législatives de référence en la matière, l'employé visé ne sera pas désigné à la présente;

ATTENDU qu'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 20076 avec la Régie à compter du 18 avril 2025;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration;

ATTENDU les représentations formulées séance tenante par la Directrice secrétaire-trésorière;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE METTRE FIN administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 20076 avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et DE LA RENDRE effective au 18 avril 2025;

DE RECOMMANDER l'acceptation des termes de l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5002;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Madame Chantal Lemieux, à signer ladite lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2929

POINT 5.4 RÉSOLUTION

Départ à la retraite – Sergent-détective

ATTENDU la décision de Monsieur Éric Lambert, après trente-et-une (31) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Éric Lambert au 31 mai 2025;

ATTENDU que Monsieur Éric Lambert est sergent-détective au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Éric Lambert et de la rendre effective au 31 mai 2025;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Éric Lambert pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2930

POINT 5.5 RÉSOLUTION

Capitaine à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut

ATTENDU que le 10 mars 2024, Monsieur Dominic Choquette a été promu au grade de « Capitaine » à la Division Gendarmerie de la Régie;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que cette nomination était assortie d'une période de probation d'une (1) année;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par ses supérieurs, Madame Caroline Loiseau, assistante-directrice de la division de la gendarmerie et Monsieur Francis Lepage, inspecteur-chef, est concluante à l'égard de Monsieur Choquette;

ATTENDU le rapport de la directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza, recommandant que le statut de Monsieur Choquette soit confirmé;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le statut de Monsieur Dominic Choquette à titre de « Capitaine » à la Division Gendarmerie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 10 mars 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2931

POINT 5.6 RÉSOLUTION

Renouvellement de contrat du Directeur de Police – Monsieur Marco Carrier

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police, monsieur Marco Carrier qui a eu lieu le 23 avril dernier auprès du Conseil d'Administration de la Régie pour démontrer son intérêt à poursuivre ses responsabilités comme « Directeur de police »;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu ce même jour entre les membres du Conseil d'administration à ce sujet;

ATTENDU que celles-ci portaient notamment sur les conditions de travail qui seront consenties au « Directeur de police »;

ATTENDU que les membres du Conseil d'administration désirent fixer les objectifs de monsieur Carrier pour les cinq (5) prochaines années, soit :

- d'identifier sa relève au plus tard dans trois (3) ans afin de permettre une transition adéquate;
- d'établir une évaluation annuelle de rendement et de performance de monsieur Carrier par le conseil d'administration;
- d'instaurer un cadre d'évaluation de tous les employés de la Régie;

ATTENDU que les membres du Conseil d'Administration sont d'accord pour renouveler le contrat de monsieur Carrier pour une période de 5 ans à compter du 25 juin 2025 qui se poursuivra jusqu'au 24 juin 2030;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la présidente madame Maud Allaire à signer pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Marco Carrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2932

POINT 5.7

RÉSOLUTION

Remplacement du Directeur de Police en cas d'absence

ATTENDU que le Directeur de Police dispose de congés annuels;

ATTENDU que le Directeur de police désignera deux (2) Directeurs par intérim pour le remplacer lors de ses congés;

ATTENDU que ces Directeurs par intérim pourront, dans les cas qui nécessitent un traitement immédiat, agir aux lieu et place du Directeur de Police;

ATTENDU que le Directeur de police déterminera, pour chaque événement, son remplaçant selon leurs disponibilités;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER François Boisclair et Caroline Loiseau, comme Directeurs par intérim, pouvant l'un ou l'autre agir aux lieu et place du Directeur de Police lors des absences de ce dernier pour congés annuels ou toutes autres absences et ce, pour les situations qui nécessitent un traitement immédiat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2933

POINT 5.8

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec la Fraternité – Projet-pilote – Salaires des agents à la circulation

ATTENDU la résolution CA-24-2744 adoptée le 29 mai 2024 autorisant le Directeur de police à signer une lettre d'entente avec la Fraternité pour un projet-pilote portant sur le salaire des agents à la circulation;

ATTENDU que ce projet-pilote était pour une durée d'un an, soit du 10 juin 2024 au 9 juin 2025;

ATTENDU que la lettre d'entente prévoyait qu'au terme de l'année, les parties pourraient s'entendre pour la prolonger;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police recommandant de prolonger la lettre d'entente pour une autre année;

ATTENDU que toutes les autres clauses et conditions de la lettre d'entente demeurent inchangées;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE PROLONGER, pour une durée d'une année soit du 10 juin 2025 au 9 juin 2026, le projet-pilote sur le salaire des agents à la circulation conformément à la lettre d'entente originalement signée en juin 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6
ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-25-2934

POINT 6.1
RÉSOLUTION
Contrat de location de champs de tir

ATTENDU les négociations qui ont eu lieu pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 ainsi qu'une année d'option pour 2026-2027 pour le contrat pour la location du champ de tir;

ATTENDU qu'aucun autre fournisseur n'est présent sur le territoire pour ce genre de service;

ATTENDU que les sommes nécessaires sont prévues au budget et que l'exercice de tir est obligatoire annuellement pour tous les policiers;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le contrat de location de champs de tir à la date de signature par monsieur Marco Carrier du 2 avril 2025 afin de le rendre conforme aux règles d'adjudication de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2935

POINT 6.2
RÉSOLUTION
Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Nomination des membres

ATTENDU que la Loi 25 intitulée la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

pour objet de moderniser l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels prévu par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après la « Loi »);

ATTENDU qu'un organisme public est responsable de la protection des renseignements personnels qu'il détient;

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi prévoyant qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels doit être mis en place;

ATTENDU la mise en place du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels en date du 28 septembre 2022 (CA-22-2453);

ATTENDU que ce comité est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi et d'exercer les fonctions qui lui sont confiées par la Loi;

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi prévoit que ce comité relève du Directeur secrétaire-trésorier et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable des technologies de l'information et des télécommunications;

ATTENDU les changements au niveau des personnes occupant certains postes du comité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger sur ce comité, à titre de membres, dès l'adoption de la présente résolution :

1. Monsieur Pascal Smith, Directeur secrétaire-trésorier
2. Madame Marie-Claude Veilleux, Greffière adjointe et responsable des archives
3. Monsieur François Boisclair, Assistant-directeur
4. Monsieur Nicolas Azoulay, responsable des T.I. et télécommunications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2936

POINT 6.3 RÉSOLUTION

Soumission 2025-003 pour l'entretien mécanique de la flotte automobile

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire confier l'entretien mécanique correctif et préventif de son parc automobile;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'une soumission a été élaborée en fonction des besoins anticipés pour une période de deux (2) ans s'échelonnant du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2027 ainsi que trois (3) options de renouvellement d'une année chacune pour une durée totale potentielle de cinq (5) ans;

ATTENDU que, s'agissant d'une dépense de plus de 133 800 \$ pour la fourniture de matériaux, la Régie se devait, suivant les étapes préalables à l'adjudication de contrats, de procéder par appel d'offres public;

ATTENDU que l'appel d'offres a été affiché dans trois (3) journaux couvrant le territoire des dix-sept (17) municipalités, soit :

- La Relève;
- L'Oeil Régional;
- Le Journal de Chambly;

ATTENDU que cet appel d'offres a aussi été publié sur le site Internet SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres);

ATTENDU que l'affichage de cet appel d'offres s'est déroulé du 10 mars 2025 au 14 mai 2025;

ATTENDU que la Régie a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU qu'une seule soumission était conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de Madame Élise Tremblay, Coordonnatrice aux ressources matérielles, recommandant de retenir la soumission du seul soumissionnaire conforme soit « *Gauthier Mécanique – Pneus, Boucherville Inc.* » pour un prix total de 1 135 665,56 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Gauthier Mécanique – Pneus, Boucherville Inc.* » le contrat pour confier l'entretien mécanique de la flotte automobile de la Régie pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2027 et ce, pour un prix total de 1 135 665,56 \$ incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, à signer tous les documents pertinents à l'octroi de ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2937

POINT 6.4 RÉSOLUTION Disposition de vélos

ATTENDU que la Régie souhaite se départir de trois (3) vélos dont elle n'a plus besoin;

ATTENDU que ces vélos se décrivent comme suit :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Numéro de série	Marque
PRAJ1603043	Rocky Mountain
PRAJ1606769	Rocky Mountain
PRAJ1706877	Rocky Mountain

ATTENDU que la Régie a récupéré tous les éléments pouvant être utilisés pour d'autres vélos de sa flotte;

ATTENDU qu'un projet de remise en valeur de ces vélos a été mis sur pied par les responsables de la division sociocommunautaire de la Régie;

ATTENDU que ce projet profitera à la Maison des Jeunes de Sainte-Julie et l'organisme POSA du secteur de Chambly.

ATTENDU que ce projet de transfert de propriété de vélos est directement lié à la mission de la Régie, soit la prévention auprès des jeunes ainsi que le partenariat avec les organismes du milieu;

ATTENDU qu'il est nécessaire, par résolution, de changer la vocation de ces biens et de les faire passer dans le domaine privé de la Régie avant d'en céder la propriété;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

QUE la Régie puisse se départir de ces trois (3) vélos suivants faisant partie de sa flotte:

Numéro de série	Marque
PRAJ1603043	Rocky Mountain
PRAJ1606769	Rocky Mountain
PRAJ1706877	Rocky Mountain

DE CHANGER la vocation de ces vélos en les faisant passer dans le domaine privé de la Régie;

D'AUTORISER Justin Tétrault, Préposé au parc des véhicules automobiles et aux achats, à enlever tout élément distinctif des vélos les identifiant à la Régie;

D'AUTORISER la Régie à remettre un (1) vélo à la Maison des Jeunes de Sainte-Julie et deux (2) vélos à l'organisme POSA du secteur de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2938

POINT 6.5
RÉSOLUTION
Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.5 a) et b);

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 2 547 991,69 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

POINT 8

DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1

CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2025

La Directrice secrétaire-trésorière commente la documentation déposée pour les premiers trois (3) mois de l'année.

POINT 8.3

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9

VARIA

CA-25-2939

POINT 9.1

RÉSOLUTION

Motion de félicitations

ATTENDU que la Régie a développé un partenariat direct avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) depuis plusieurs années;

ATTENDU que le 15 mai dernier se déroulait une soirée soulignant le 35^e anniversaire du CAVAC de la Montérégie, à Longueuil;

ATTENDU que lors de cette soirée, la sergente-détective Emmy Barré a été honorée pour le dévouement et la bienveillance dont elle fait preuve dans le cadre de son travail auprès des personnes victimes depuis plusieurs années;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que les membres du conseil d'administration désirent à leur tour féliciter Emmy Barré pour cette belle reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR tous les membres du Conseil d'Administration
APPUYÉ PAR tous les membres du Conseil d'Administration

ET RÉSOLU :

DE FÉLICITER la sergente-détective Emmy Barré pour son dévouement, son implication et sa grande collaboration auprès des personnes victime d'actes criminels dans le cadre de son travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-25-2940

POINT 11 RÉSOLUTION Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PASCAL SMITH
Directeur secrétaire-trésorier

MAUD ALLAIRE
Présidente